# ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

## aide au développement

Question écrite n° 34446

### Texte de la question

M. Jean-Claude Flory attire l'attention de M. le ministre des affaires étrangères concernant la situation du Burkina Faso, pays désigné par les Nations unies comme PMA (pays les moins avancés). L'extrême pauvreté qui ne cesse d'augmenter dans ces pays risque d'entraîner une augmentation du nombre de personnes vivant avec moins de un dollar par jour. Il est fondamental d'apporter une aide à ce pays pour renforcer sa capacité à participer à l'organisation mondiale du commerce, à s'intégrer dans un système économique mondial. Aussi, il lui demande de bien vouloir lui indiquer les mesures et la position de la France dans cette action de soutien et d'accompagnement indispensable pour rétablir un meilleur équilibre des richesses.

### Texte de la réponse

Avec un PIB d'environ 240 $ par habitant, son enclavement et la quasi-absence de ressources naturelles, le Burkina Faso fait partie des pays les moins avancés. L'excellente récolte cotonnière enregistrée en 2003 a néanmoins permis d'augmenter le revenu des producteurs de coton (20 % de la population) d'environ 70 %, fixant la croissance à 5,2 % pour 2003 malgré la crise ivoirienne. Du fait de l'importance du coton pour le pays, le président Compaoré a défendu, avec le soutien de la France, l'initiative des pays d'Afrique occidentale et centrale devant l'OMC (Mali, Burkina, Bénin, Tchad), afin d'obtenir la mise en place d'un « système de réduction du soutien à la production cotonnière » en vue de sa suppression et de l'adoption d'un mécanisme d'indemnisation aux pays producteurs lésés. Cette initiative n'a pas reçu d'accueil favorable au sommet de Cancun. Aussi la France a-t-elle proposé à ses partenaires de l'Union européenne, en novembre 2003, une initiative qui comporte trois volets : action de l'UE lors des négociations internationales ; action face à la volatilité des cours (mécanisme de soutien des cours et/ou de soutien financier) ; action structurelle en faveur des filières cotonnières africaines. Un atelier de concertation se tiendra à Paris au cours du 2e trimestre 2004. Les excédents céréaliers entraînent quant à eux une baisse des prix et donc l'appauvrissement des paysans. La France a mis 2,5 millions d'euros à la disposition du Programme alimentaire mondial pour effectuer une action triangulaire d'achat au Burkina Faso afin d'approvisionner les pays côtiers (Côte d'Ivoire, Sierra Leone et Liberia). Les 3 et 4 mars 2004 s'est tenue à Ouagadougou la quatrième table ronde des partenaires au développement du Burkina Faso. Il en ressort que, géré avec sérieux, le pays suit avec persévérance des politiques approuvées par la communauté internationale (lutte contre la pauvreté, respect du droit et des libertés, transparence budgétaire) ou se dit prêt à le faire (mobilisation des ressources fiscales, lutte contre la corruption). Le Burkina Faso est le premier pays avec lequel nous avons signé un document-cadre de partenariat, portant sur la période 2000-2005 (coopération institutionnelle, sociale et économique et dynamique d'intégration régionale). De 1991 à 2001, l'aide française, tous acteurs et instruments réunis, y compris les allégements de dette, s'est élevée à environ 803,45 MEUR, plaçant notre pays au premier rang des partenaires bilatéraux du Burkina Faso. En 2004, 6,2 MEUR ont été programmés (environ 50 assistants techniques). L'AFD a engagé une quinzaine d'opérations pour un montant de 77,4 M EUR. Le volume annuel moyen des décaissements de l'AFD sur les cinq dernières années est d'environ 20 MEUR. Le Burkina Faso est l'un des tout premiers pays où se soit affirmée une réelle volonté des bailleurs de fonds d'harmoniser leurs aides budgétaires, avec la création, il y a

trois ans, d'un groupe de soutien budgétaire conjoint (SBC-CSLP) auquel la France participe.

## Données clés

**Auteur :** M. Jean-Claude Flory
**Circonscription :** Ardèche (3e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire
**Type de question :** Question écrite
**Numéro de la question :** 34446
**Rubrique :** Politique extérieure
**Ministère interrogé :** affaires étrangères
**Ministère attributaire :** affaires étrangères

## Date(s) clée(s)

**Question publiée le :** 24 février 2004, page 1305
**Réponse publiée le :** 20 avril 2004, page 3052